



Procès-verbal
Le mardi 20 novembre 2001 - n° 58

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les parcs, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 44 est ajourné.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 10 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

20 novembre 2001

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Julien, ministre du Revenu.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat sur la prise en considération de ce rapport est ajourné.

À 11 h 51, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

20 novembre 2001

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Rochon, ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale, dépose :

L'entente de gestion conclue entre le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale et le Conseil du trésor concernant le Centre de recouvrement.

(Dépôt n° 731-20011120)

Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 732-20011120)

M. Pinard, vice-président, dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Marcoux (Vaudreuil) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 21 novembre 2001, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'Opposition ».

(Dépôt n° 733-20011120)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boulianne (Frontenac) dépose :

20 novembre 2001

L'extrait d'une pétition, signée par 10 337 citoyens et citoyennes de Thetford Mines et de l'ensemble du Québec, concernant la route 112.

(Dépôt n° 734-20011120)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Journée mondiale de l'enfance, et qu'elle réitère à cette occasion son appui aux principes de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, et M. Cliche, ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, proposent :

QUE l'Assemblée nationale félicite les 11 lauréats qui se voient remettre aujourd'hui les Prix du Québec 2001 pour leur contribution exceptionnelle à la culture et à la science du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boulerice, secrétaire d'État à l'Accueil et à l'intégration des immigrants, propose :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement la condamnation par les tribunaux égyptiens de 23 jeunes personnes en raison de leur orientation sexuelle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de compléter le débat sur le discours du budget et d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une entente entre les leaders, le débat de fin de séance, demandé lors de la séance du jeudi 15 novembre 2001 et reporté à la séance d'aujourd'hui, concernant la question de M. Després (Limoilou) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, au sujet de l'Hôpital Giffard, est de nouveau reporté à une date ultérieure et, tel que convenu, ne sera pas comptabilisé aux fins de l'application de l'article 312 du Règlement.

20 novembre 2001

Puis, il informe l'Assemblée que, le mercredi 21 novembre 2001, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Marcoux (Vaudreuil). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que l'éducation ne soit pas une priorité pour le gouvernement du Parti québécois.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose que le projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur le tabac, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 45 est adopté.

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Dupuis (Saint-Laurent), le débat est ajourné.

À 17 h 50, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux.

20 novembre 2001

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le financement du CHUQ et du CHUM ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Gauthier (Jonquière) à M. Boisclair, ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, concernant la construction d'un barrage au Portage-des-Roches ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à M. Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, concernant les budgets consacrés aux jeunes du Québec en 2002-2003.

À 18 h 37, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 21 novembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

20 novembre 2001
